



Assemblée générale

Distr. Générale
30 mai 1997
Français
Original : Anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux

Anguilla

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Généralités	1-2	3
II. Évolution constitutionnelle et politique	3-6	3
A. Constitution	3	3
B. Partis politiques et élections	4	3
C. Fonction publique	5-6	3
III. Situation économique	7-31	3
A. Généralités	7-9	3
B. Finances publiques	10-15	3
C. Agriculture, élevage et pêche	16-17	4
D. Développement industriel	18	4
E. Transports, communications et autres services essentiels	19-21	4
F. Bâtiment	22	4
G. Secteur des banques et assurances	23	5
H. Environnement	24	5
I. Affaires internationales	25	5
J. Tourisme	26-30	5
K. Plan de développement du territoire d'Anguilla	31	5

IV. Situation sociale	32	5
V. Enseignement	33	5
VI. Participation aux activités d'organisation ou mécanismes internationaux	34–35	6
VII. Statut futur du territoire	36–37	6

I. Généralités

1. Anguilla¹ est située à 240 kilomètres à l'est de Puerto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. La superficie totale du territoire, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. Il n'y a pas de zone urbaine dominante, même si certains secteurs sont plus densément peuplés que d'autres. Le siège du Gouvernement et la principale zone de peuplement se trouvent à The Valley.

2. En 1995, selon les dernières estimations officielles, la population d'Anguilla était de 10 300 habitants².

II. Évolution constitutionnelle et politique

A. Constitution

3. On trouvera une brève description de l'Anguilla (Constitution) Order, 1982, dans le rapport de la Mission de visite des Nations Unies à Anguilla, effectuée en 1984 (A/AC.109/799, par. 19 à 27), et dans un précédent document de travail sur le territoire établi par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 5 et 6). Un résumé détaillé des principaux points et questions soulevés dans le rapport du Comité chargé d'examiner la Constitution, nommé par le Gouverneur, figure dans le document de travail de 1989 (voir A/AC.109/975, par. 15 et 16; voir aussi A/AC.109/975/Add.1, annexe).

B. Partis politiques et élections

4. On trouvera les informations relatives aux partis politiques et aux élections dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 5). Les prochaines élections nationales doivent avoir lieu d'ici à mars 1999.

C. Fonction publique

5. On trouvera les informations relatives à la composition de la fonction publique anguillaise dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 13).

6. Selon les Statistiques de la comptabilité nationale de 1995 d'Anguilla, les dépenses publiques s'élevaient à 21,9 % du produit intérieur brut (PIB) de l'île, dont environ 13,4 % pour les traitements, les retraites et les indemnités des fonctionnaires³.

III. Situation économique

A. Généralités

7. On trouvera des informations générales sur les objectifs de développement d'Anguilla dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 8).

8. En 1995, après avoir enregistré un taux de croissance moyen de 7,6 % par an (en valeur réelle) au cours des trois années précédentes, ce taux a baissé de 4,4 % (toujours en valeur réelle). Les ravages causés par le cyclone Louis qui a frappé Anguilla en septembre 1995 sont responsables de ce déclin de l'activité économique. Le PIB réel est tombé de 148,8 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1994 à 142,3 millions en 1995⁴. Les résultats variaient selon les secteurs, certains ayant enregistré une expansion alors que d'autres avaient connu un fort déclin. Les secteurs les plus touchés par le cyclone Louis ont été ceux où la récession avait été la plus grave (hôtellerie, restauration, agriculture et transports). Les secteurs associés aux activités de reconstruction et de relèvement à la suite du cyclone (vente en gros et au détail, industries extractives et bâtiment) ont connu le plus grand essor⁵.

9. La contraction de l'activité économique a entraîné une baisse de l'emploi. Le ralentissement de l'activité économique, une faible inflation à l'étranger et une gestion financière et monétaire prudente du Gouvernement d'Anguilla ont tous contribué à atténuer la hausse des prix qui a été de 1,62 % en 1995. Le taux d'inflation moyen pour les trois années précédentes s'est établi à 3,38 % par an⁵.

B. Finances publiques

10. En 1995, les résultats financiers ont été meilleurs que prévu, vu les dégâts causés par le cyclone Louis en septembre. Le compte courant des opérations du Gouvernement central a de nouveau affiché un excédent de 4,4 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 3,7 millions en 1994.

11. Les recettes ordinaires ont augmenté de 12,2 % pour atteindre 40,5 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1995, contre 36,1 millions en 1994. Les postes qui ont le plus

contribué à cette augmentation – droits d'importation, taxes de logement et d'embarquement – ont enregistré une croissance de 7,9 %, 6,9 % et 3 %, respectivement.

12. Les dépenses renouvelables ont augmenté de 11,8 %, pour atteindre 36,1 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 32,3 millions en 1994. Les dépenses au titre des traitements se sont élevées à 20,6 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 4 % de plus qu'en 1994, année où elles avaient été de 19,8 millions)⁶.

13. Se chiffrant à 8,5 millions de dollars des Caraïbes orientales, l'encours de la dette extérieure a été réduit de 2,3 % en 1995. Cette dette a été contractée auprès de deux institutions multilatérales, la Banque de développement des Caraïbes (72 %) et la Banque européenne d'investissement (28 %)⁷.

14. Les dépenses d'équipement financées par le budget local se sont montées à 4,4 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1995. Il s'agissait pour l'essentiel de dépenses engagées au titre de projets économiques et sociaux d'une importance vitale financés sans apport extérieur ainsi que de fonds de contrepartie pour divers projets bénéficiant d'un financement extérieur. Les activités de remise en état à la suite du cyclone ont constitué une dépense imprévue mais importante se chiffrant à 400 000 dollars des Caraïbes orientales, soit 15,8 % du montant total des dépenses d'équipement financées localement⁸.

15. Les dépenses d'équipement financées par des sources extérieures se sont élevées à 2,6 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1995. La plus grande partie (2,5 millions de dollars, soit 96,2 %) revêtait la forme d'aide au développement consentie par la Puissance administrante. Les principaux projets ainsi financés concernaient notamment l'achèvement des travaux de la bibliothèque-centre de documentation et la réfection d'une école primaire. Le montant total des dépenses d'équipement financées par des sources à la fois locales et extérieures s'est chiffré à 7 millions de dollars des Caraïbes orientales⁸.

C. Agriculture, élevage et pêche

16. On trouvera des informations générales sur l'agriculture du territoire dans les documents de travail précédemment établis par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 14 et 15, et A/AC.109/2045, par. 14 et 16).

17. La production agricole a chuté de 6,5 millions de dollars des Caraïbes en 1994 à 5,8 millions en 1995. Les dégâts causés par le cyclone au cheptel et aux récoltes au cours du dernier trimestre de cette dernière année ont entraîné une

réduction de la production dans ces secteurs, les récoltes ayant également souffert d'une infestation de chenilles. Le sous-secteur de la pêche s'est également senti du fait que Saint-Martin, principale destination des exportations, a acheté moins de produits de la pêche en 1995⁹.

D. Développement industriel

18. On trouvera des informations sur le développement industriel dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 19 et 20). Les industries extractives qui fournissent des facteurs de production indispensables au secteur du bâtiment ont enregistré une croissance de 15,1 %⁹.

E. Transports, communications et autres services essentiels

19. On trouvera des informations sur les transports, les communications et les autres services essentiels dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 21 et 22). Le secteur des transports a connu une baisse d'activité de 8,9 %, tombant de 9,3 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1994 à 8,5 millions en 1995. La production dans ce secteur étant étroitement liée à l'activité du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, elle a subi le contre-coup du fléchissement enregistré dans ce secteur¹⁰.

20. La production d'électricité et d'eau a diminué de 9,2 % en 1995 par rapport à 1994. Le sous-secteur de l'électricité a été gravement touché par le cyclone Louis, qui a endommagé les poteaux, lignes électriques, transformateurs et autre matériel¹⁰.

21. En mars 1997, le Ministre des communications et des travaux publics a déclaré au cours d'une émission de radio que le Gouvernement explorerait toutes les sources possibles de financement pour maintenir le réseau routier en excellent état¹¹.

F. Bâtiment

22. La production dans le secteur du bâtiment a augmenté de 6 %, passant de 18 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1994 à 19,1 millions en 1995. L'essor de ce secteur était en grande partie imputable aux activités de relèvement et de reconstruction entreprises après le passage

du cyclone Louis. Il avait été délivré 153 permis de construire à la fin de 1995, soit 7,7 % de plus qu'en 1994⁵.

G. Secteur des banques et assurances

23. On trouvera des informations sur le secteur des banques et assurances dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 25).

H. Environnement

24. On trouvera des informations sur l'environnement dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2045, par. 23 et 24).

I. Affaires internationales

25. On trouvera des informations sur les affaires internationales dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2045, par. 25 et 26).

J. Tourisme

26. Après avoir considérablement progressé au cours des deux dernières années, les arrivées de touristes ont diminué de 11,8 % en 1995. Cette diminution est intervenue durant les mois de septembre, octobre et novembre 1995, à la suite du cyclone Louis qui a été la catastrophe naturelle la plus grave ayant frappé Anguilla depuis 35 ans. Le cyclone a gravement endommagé plusieurs établissements destinés à l'hébergement des touristes et restaurants et causé d'importants dégâts dans l'ensemble de l'île.

27. Anguilla a accueilli au total 38 531 touristes en 1995, contre 43 705 en 1994. La même année, le nombre de vacanciers a diminué de 16,4 % par rapport à 1994. Les arrivées des visiteurs (107 086) ont diminué de 14,8 % par rapport à 1994 (125 780).

28. En 1995, les touristes en provenance des États-Unis d'Amérique ont continué de dominer le marché, avec 62 % du nombre total d'arrivées. Les touristes originaires des Caraïbes occupaient toujours la deuxième place, avec 26 %, tandis que ceux du Royaume-Uni et du Canada représentaient respectivement 6,2 % et 2,9 % du marché¹².

29. En 1996, des progrès ont été enregistrés dans le secteur touristique. Après avoir achevé un projet de remise en état de ses installations qui a coûté 10 millions de dollars, le

complexe touristique de luxe de Cap Juluca a ouvert ses portes. La plage de sable blanc de plus de 1,5 kilomètre de long à Maundays Bay qui avait été emportée par la mer a été reconstituée. L'entreprise Canadian Trac Industries a signé avec le Gouvernement d'Anguilla un contrat portant sur la construction de l'Hôtel de Health Caribbean, nouvel hôtel médical accueillant des malades du monde entier. L'entreprise Trac se propose d'ouvrir de nouveaux bureaux en Alberta (Canada) pour promouvoir le tourisme à Anguilla. Par ailleurs, Sonesta International Hotels a acheté l'ancien complexe touristique Casablanca et annoncé qu'un hôtel de luxe de 90 chambres devait ouvrir ses portes au printemps 1998 à Rendezvous Bay¹³.

30. L'achèvement des travaux de remise en état des établissements hôteliers et la construction d'un nouvel hôtel sont les signes d'une reprise économique rapide dans le secteur touristique qui revêt une importance vitale pour Anguilla. En 1996, le Gouvernement d'Anguilla a signé avec Aruba un accord en vertu duquel le territoire néerlandais élaborerait des plans en vue de la construction d'un nouvel aéroport d'une valeur de 40 millions de dollars des Caraïbes orientales à Brimogen sur la côte nord, qui serait financée par la Banque d'investissement d'Aruba¹³.

K. Plan de développement du territoire d'Anguilla

31. On trouvera un résumé du plan de développement du territoire d'Anguilla et des informations s'y rapportant dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 67 à 74; A/AC.109/2016, par. 38, et A/AC.109/2045, par. 30).

IV. Situation sociale

32. On trouvera un aperçu de la situation sociale à Anguilla dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 39 à 43).

V. Enseignement

33. On trouvera un résumé de la situation du territoire en matière d'enseignement dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 44 et 45).

VI. Participation aux activités d'organisation ou mécanismes internationaux

34. On trouvera dans un précédent document établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016/Add.1) un aperçu de l'aide au développement consentie au territoire par les organismes des Nations Unies, à commencer par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

35. Le Gouvernement d'Anguilla coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe aux conférences et projets régionaux organisés par les gouvernements ainsi que les organisations et institutions régionales et internationales. Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes, de l'Université des Indes occidentales et de la Banque centrale des Caraïbes orientales et il est doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il est représenté aux réunions annuelles du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, organisées sous les auspices de la Banque mondiale.

VII. Statut futur du territoire

36. On trouvera l'exposé de la position adoptée par la Puissance administrante envers ses territoires dépendants, y compris Anguilla, dans les documents de travail établis précédemment par le Secrétariat (A/AC.109/1137, par. 17, et A/AC.109/1180, par 30 à 36). Les déclarations faites à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale figurent dans le document A/AC.109/2071, paragraphe 36.

37. Le 27 mars 1997, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/224 B, résolution d'ensemble portant sur 12 territoires non autonomes, dont la section II est expressément consacrée à Anguilla.

Notes

¹ Les informations qui figurent dans le présent document proviennent des rapports publiés et des renseignements communiqués le 10 septembre 1996 et le 13 mars 1997 au Secrétaire général par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies. Les renseignements et les données chiffrées présentés dans le document de travail constituent les informations les plus récentes dont on dispose.

² 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, p. 3.

³ Gouvernement d'Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1995, p. 17, tableau 17.

⁴ La monnaie du territoire est le dollar des Caraïbes orientales. Un dollar des États-Unis vaut 2,70 dollars des Caraïbes orientales

⁵ Gouvernement d'Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1995, p. II.

⁶ Ibid., p. IV.

⁷ 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, p. 1.

⁸ Gouvernement d'Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1995, p. III-IV. Il convient de noter que la comptabilité des finances publiques est établie sur la base du Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN).

⁹ 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, p. 2; Gouvernement d'Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1995, p. III.

¹⁰ Gouvernement d'Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1995, p. III.

¹¹ Caribbean Week, 1er-14 mars 1997.

¹² Gouvernement d'Anguilla, Statistical Review of Tourism 1995, p. i.

¹³ 1997 Caribbean Basin Commercial Profile, p. 2 et 3.